



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5564

du 14/01/2016

Epreuve externe certificative de dissertation en 6^{ème} de Transition -
Juin 2016.

Cette circulaire remplace la circulaire n° 5089 du 12/12/2014

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire de plein exercice

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

A partir du

- De sept. 2015 au 18 mai 2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 29.01.2016
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Epreuve – externe –dissertation –
6^{ème} de Transition

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
PRIMERANO Fabrizio	02/690.80.68	fabrizio.primerano@cfwb.be
MOULART Laurence	0479/88.36.30	laurence.moulart@w-b-e.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
---------------	-----------	-------

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

L'épreuve externe certificative de dissertation pour les élèves de 6^e année de l'enseignement de transition organisé par la Wallonie-Bruxelles Enseignement rencontre, depuis sa première édition en 2012, un réel succès. La participation d'une septantaine d'écoles motive la poursuite de l'expérience, toujours **sur base volontaire**.

Pour répondre aux contraintes liées à l'instauration, en juin 2015, d'un CESS inter-réseaux de français ciblant la compétence de synthèse de textes informatifs, quelques modifications organisationnelles ont été apportées à l'épreuve dès l'an passé, et ce avec l'accord de Madame le Ministre. En effet, l'organisation concomitante de deux épreuves longues pendant la session de juin aurait généré des difficultés de calendrier et de gestion des corrections. Il a donc été décidé, pour pérenniser l'expérience dans les meilleures conditions, de l'organiser le troisième mercredi de mai. La note, communiquée à l'élève dès que possible, sera intégrée à la note globale de la session de juin.

- **Construction de l'épreuve**

La construction de l'épreuve (évaluation comprise) est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, constitué de professeurs issus de différents districts, de Madame L. MOULART, conseillère pédagogique en Français (DS) et de Monsieur F. PRIMERANO, responsable de la cellule pédagogique au SGEFWB.

- **Date de l'épreuve**

L'épreuve précitée sera organisée, pour des raisons de confidentialité et d'équité, dans toutes les écoles volontaires **le mercredi 18 mai 2016 au matin**, et ce par dérogation l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014 « portant approbation du règlement des études de l'Enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française ».

- **Épreuve différée**

En cas d'absence justifiée le jour de l'épreuve, une épreuve différée sera organisée dès que possible à l'intention des intéressés, conformément à la circulaire n°497 du 7 avril 2003, portant sur « l'Évaluation des études et organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française ». Un exemplaire de ladite épreuve sera envoyé par courrier électronique sur demande à Monsieur PRIMERANO (fabrizio.primerano@cfwb.be) ou Madame MOULART (laurence.moulart@cfwb.be).

- **Seconde session**

Pour des raisons tant pratiques que pédagogiques, aucune épreuve externe n'est prévue en septembre.

- **Modalités de passation**

La durée de l'épreuve est fixée à 4 heures maximum, avec une tolérance de 15 minutes. Il s'agit ici d'heures et non de périodes. Les élèves disposeront d'un dictionnaire de la langue française et, le cas échéant, d'un dictionnaire de traduction pour les élèves non francophones. Des outils linguistiques peuvent également être laissés à leur disposition. De même, l'épreuve se déroulera à cahier ouvert.

- **Forme de la dissertation**

L'épreuve se basera, comme pour les éditions précédentes, sur un portefeuille de textes.

Les élèves ne seront pas tenus à une exploitation exhaustive des documents, l'exercice étant principalement centré sur la prise de position personnelle.

Comme les années précédentes, les élèves seront invités à illustrer leur argumentation en mobilisant des savoirs, expériences culturelles, lectures... de leurs cours de français du 3^e degré et, plus particulièrement de 6^e année.

La dissertation se conformera aux exigences de maîtrise des compétences telles que fixées par le référentiel des compétences terminales et par le programme de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Évaluation et pondération**

Un dossier sera transmis à tous les enseignants, via le Chef d'établissement, au début du mois de mars. Il comprendra les consignes générales et la grille d'évaluation assortie d'un commentaire.

L'épreuve de dissertation représentera un tiers des points de l'examen de juin si les élèves sont soumis, outre la synthèse du CESS, à un examen en interne (généralement oral). Soit un tiers pour la synthèse (CESS), un tiers pour la dissertation et un tiers pour l'examen interne.

L'épreuve de dissertation représentera la moitié des points si l'école n'organise pas d'examen en interne. Soit la moitié pour la synthèse (CESS) et la moitié pour la dissertation.

La correction sera assurée par le professeur titulaire. Si l'équipe pédagogique le souhaite, des corrections collectives permettront échanges de copies et/ou vérifications.

- **Acheminement des dossiers**

Les documents imprimés seront livrés dans les écoles la semaine du **9 au 13 mai 2016**.

Par souci d'équité, les chefs d'établissements veilleront à **garantir la parfaite confidentialité de l'épreuve jusqu'au jour de la passation**. Il en va de la crédibilité de l'épreuve, des Directions et du réseau.

- **Informations complémentaires**

À la demande du chef d'établissement, une séance d'information de l'équipe pédagogique de français du DS sera assurée dans les écoles par la conseillère pédagogique.

La demande à adresser à :

- Madame MOULART : laurence.moulart@w-b-e..be

ou

- Monsieur PRIMERANO : fabrizio.primerano@cfwb.be

- **Inscriptions**

Les inscriptions sont à renvoyer au plus tard pour le vendredi 29 janvier 2016 à Monsieur PRIMERANO au moyen du formulaire ci-annexé

- de préférence par courriel à l'adresse
fabrizio.primerano@cfwb.be
- au besoin par courrier à l'adresse
Service général de l'Enseignement organisé par la FWB
Bureau 1G34
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 Bruxelles

Je vous remercie de porter la présente circulaire à la connaissance des collègues concernés.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

<p align="center">Épreuve commune certificative de dissertation Formulaire d'inscription année 2015-2016</p>

Je soussigné(e) , Préfet/Préfète des études, Directeur/Directrice, inscris l'établissement dont les coordonnées sont reprises ci-dessous à l'épreuve commune certificative de dissertation à destination des élèves de 6^{ème} année de l'enseignement de transition, selon les modalités de la présente circulaire.

Numéro FASE :
Nom de l'établissement :
Adresse :
Nom du chef d'établissement :
Personne de contact (enseignant) :
Adresse électronique de la personne de contact :
Nombre de classes de 6 ^e de transition :
Nombre d'élèves concernés (+10%) :

Date :
Signature :

À renvoyer à Monsieur PRIMERANO **pour le 29 janvier 2016 au plus tard** de préférence par courrier électronique à l'adresse **fabrizio.primerano@cfwb.be**

ou, au besoin, par pli ordinaire à :

Service général de l'Enseignement organisé par la FWB
Bureau 1G34
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 Bruxelles